

## SNCF – SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER – FRANCE

Par cette lettre la **SNCF** confirme d'accepter l'utilisation du **ZINGA** pour reconditionner des structures métallisées ou galvanisées à chaud.



MJ/FS/1939

DIRECTION DE L'EQUIPEME  
DEPARTEMENT  
DES OUVRAGES D'ART  
122, rue des Poissonniers  
75876 Paris Cedex 18  
Tél. (1) 49 95

Nos réf.

VOC4 EF9B1/6/18744/91  
Poste (tél) 49.95.17.45  
Paris, le

26 DEC 1991

OBJET :

Produit ZINGA

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 10 décembre 1991 et à l'examen des résultats des essais effectués par le Laboratoire Technique de Chimie Inorganique de l'Université de GAND, je vous informe que je ne suis pas opposé à ce que le produit ZINGA, que vous commercialisez, soit mis en oeuvre sur les constructions métalliques de la SNCF pour reconstituer à FROID les revêtements métalliques obtenus par métallisation au zinc ou par galvanisation à chaud.

Je vous précise que cette autorisation de fourniture concerne aussi bien les travaux neufs que les travaux d'entretien et que le produit ZINGA, peinture à base de poudre de zinc, sera mis en oeuvre selon les prescriptions de la fiche technique du fabricant.

Afin de me permettre d'informer les services concernés ainsi que les différentes régions de la SNCF, vous voudrez bien me faire parvenir 70 exemplaires de la fiche technique\* relative au produit ZINGA.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de division  
des méthodes d'exécution  
et du contrôle des structures,

